

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU BUREAU
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure
SÉANCE DU 22 juillet 2025**NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au bureau	: 8
En exercice	: 8
Présents	: 4
Absents	: 4
Procuration	: 0
Qui ont pris part à la délibération	: 4

L'an 2025, le 22 juillet, à 14 H 00, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq. *Quorum non atteint le 16 juillet 2025, réunion suite à 2^{ème} convocation.*

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, André MIR, André DUBAN et Michel MILLET

Absents excusés : Mrs Louis RICARD et Jean PAUCIS

Absents : Mrs Didier BRUN et Michel BESSONE

A été désigné secrétaire de séance : Mr Michel MILLET

Date de la convocation

09/07/2025

Date d'affichage :

09/07/2025

Objet de la délibération :

Demande de subvention au Conseil Départemental 65 pour le remplacement des pompes des postes de relevage du SIAHVA

Monsieur le Président indique aux membres du bureau qu'il convient de prévoir le remplacement des pompes des postes de relevage du Syndicat d'Assainissement lorsque est ou devient nécessaire, au vu de leur état et de leur fonctionnement.

Un fonctionnement défectueux peut entraîner, entre autres, un mauvais refoulement de l'ensemble des effluents, des bouchages réguliers qui nécessitent l'intervention des agents ainsi que des surconsommations électriques

Le Président suggère donc de changer ces pompes, à plus ou moins long terme, et de les remplacer par des équipements qui proposent de nouvelles technologies de pompage.

Les nouvelles pompes permettraient de détecter les bouchages afin de déclencher automatiquement un cycle de fonctionnement en sens inverse et de déboucher sans attendre l'intervention humaine.

Par ailleurs, ces pompes sont dotées d'un variateur de vitesse qui permet de s'adapter aux variations de charges et par là même d'obtenir des optimisations énergétiques.

Le Président propose aux membres du bureau de déposer, en temps utile, un dossier de demande d'aide financière à hauteur de 30 % du montant des travaux hors taxe, auprès du Conseil Départemental, au titre des nouvelles technologies.

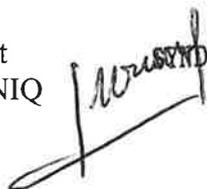
Les membres du bureau, le Président entendu, à l'unanimité :

- le chargent de faire procéder au remplacement des pompes des postes de relevage du Syndicat d'Assainissement lorsque cela s'avère nécessaire et de déposer un dossier de demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées et de solliciter le commencement des travaux avant l'octroi de la subvention.

Les sommes seront inscrites au budget primitif.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Jean MOUNIQ



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE

Accusé de réception en préfecture
065-256501057-20250722-Del-2025-B002-DE
Date de réception en préfecture : 24/07/2025

Michel MILLET

Délibération N°02-07-2025

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,